



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

RB

P.V. AEDCI 34

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 17 avril 2015

Ordre du jour :

La situation des réfugiés en Méditerranée (demande urgente de mise à l'ordre du jour du groupe politique déi Lenk)

*

Présents : M. Marc Angel, M. Alex Bodry (remplaçant de Mme Claudia Dall'Agnol), Mme Anne Brasseur (remplaçante de M. Eugène Berger), M. Mars Di Bartolomeo (remplaçant de M. Yves Cruchten), M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser, Mme Josée Lorsché (remplaçante de M. Claude Adam), Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Justin Turpel, observateur

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

M. Jean Asselborn, Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Ministre des Affaires étrangères et européennes

M. Pascal Schumacher, Ministère des Affaires étrangères et européennes

Mme Rita Brors, M. Maurice Molitor, Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Adam, Mme Nancy Arendt, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, M. Laurent Mosar, M. Serge Wilmes

M. Georges Bach, Mme Viviane Reding, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

La situation des réfugiés en Méditerranée (demande urgente de mise à l'ordre du jour du groupe politique déi Lenk)

M. Turpel rappelle les raisons pourquoi son groupe politique a introduit la demande urgente sous rubrique. M. Turpel avait déjà introduit deux questions parlementaires sur les missions « Mare Nostrum » et « Triton ». Les déclarations de la Commission européenne sur l'impossibilité, pour manque de moyens, d'élargir la mission « Triton » pour être équivalent à « Mare Nostrum » et la demande pressante de l'Italie de recevoir le soutien des autres Etats membres ont incité le groupe politique déi Lenk de demander de mettre ce point à l'ordre du jour d'une réunion de la commission. M. Turpel voudrait avoir des précisions sur la position du Gouvernement concernant notamment un éventuel élargissement de la mission « Triton », une éventuelle aide financière à l'Italie pour faire face aux flux des migrants, l'instauration de camps de réfugiés en Afrique respectivement l'initiative grecque de ne pas fermer les frontières aux réfugiés.

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes fait savoir qu'un Conseil des Ministres aura lieu le lundi 20 avril. La situation en Syrie, en Irak, au Yémen, en Somalie, en Erythrée et d'autres pays africains (Mali, Niger, Libye,...) incitent de nombreuses personnes à quitter leur pays. Des opérateurs en Libye appartenant à des réseaux criminels organisent le trajet en Méditerranée sur des embarquements vétustes. La mission « Mare Nostrum » était une réponse italienne aux événements devant Lampedusa. Selon les indications de l'Italie, plus de 100.000 personnes ont pu être sauvées et 768 trafiquants ont été arrêtés. Au sein de l'Union européenne, certains Etats membres s'opposent à des opérations de sauvetage à l'instar de « Mare Nostrum » pour ne pas inciter de plus en plus de réfugiés de choisir ce moyen. La mission « Triton » organisée dans le cadre de Frontex est limitée géographiquement à une région entre la Sicile et la Grèce. Pas tous les Etats membres y participent. L'Italie a émis des agents de la Guardia Civil et de la marine. Le Luxembourg envisage la participation d'un agent de la Police grand-ducale. Il est envisageable que jusqu'à 500.000 personnes prendront le chemin de la Méditerranée au cours de cet été. L'Italie prévoit d'installer des camps de réfugiés le long de ses côtes. La situation des migrants sera certainement un sujet qui mettra le Luxembourg devant un défi au cours de sa Présidence du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2015. L'Union européenne a une responsabilité à assumer, mais ne pourra probablement pas résoudre le problème toute seule.

Le sauvetage des réfugiés en Méditerranée étant un côté de la médaille, l'autre consistant dans l'accueil en l'Union européenne. Pas tous les migrants sont des potentiels demandeurs d'asile provenant de pays ou régions en crise. Or, aucun des pays d'origine ne procédera à la réadmission de ses ressortissants. Par ailleurs, l'Union européenne n'a pas encore trouvé un accord pour la répartition des migrants. Pour l'instant, la Suède et l'Allemagne accueillent de loin le plus grand nombre de ces migrants.

Au niveau mondial, le nombre de réfugiés est estimé à quelque 50 millions, ce qui est le nombre le plus élevé depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. M. le Ministre est d'avis que dans ce contexte, l'apport aux pays du Sud est d'une grande importance. Il se félicite du fait que l'Union européenne est le plus important donateur en ce qui concerne l'aide au développement et que le Luxembourg figure parmi les pays investissant 1 % du PIB dans la coopération au développement. La conférence sur l'après-2015 des Objectifs du Millénaire

sera un des points forts de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

En mai, l'Union européenne déblocquera 18 millions d'euros pour la mission « Triton ». Une possibilité serait de rendre la mission « Triton » plus efficace en la rapprochant à « Mare Nostrum ». Comme les opérations se réaliseront sur le territoire de l'Italie et avec les disponibilités de la marine italienne, aucune décision ne pourra être prise sans l'accord de l'Italie. M. le Ministre est d'avis qu'un renforcement devra être fait au moins au cours des six mois de l'été pour sauver les réfugiés en Méditerranée. Il serait également utile de soutenir les initiatives privées pour sauver les réfugiés. La répartition des réfugiés dans les Etats membres serait une autre tâche importante.

En ce qui concerne des actions à l'extérieur de l'Union européenne, la collaboration avec l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Egypte, la Jordanie et le Liban est envisageable pour créer un partenariat. Le Luxembourg a contribué à hauteur de 100.000 euros à un programme de protection des réfugiés à la corne d'Afrique et participera à un projet pilote de l'HCR. Un agent de la Police grand-ducale sera déployé à la mission « Triton ». Par ailleurs, le Luxembourg est prêt à accorder un soutien financier supplémentaire. Le Grand-Duché envisage également à participer en automne à une mission consistant à l'envoi d'agents de la Direction de l'Immigration pour réaliser des interviews d'accueil avec les réfugiés, ce travail nécessitant une formation spécialisée. Au cours de la Présidence luxembourgeoise, une réunion conjointe du Conseil JAI avec les Ministres de la Coopération au développement sera organisée.

Débat

La Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe informe sur ses visites de camps de réfugiés en Turquie et en Italie (Sicile). Les interlocuteurs en Italie (à Rome) étaient d'avis que l'accord de Dublin devrait être révisé. Trois camps sont installés en Sicile, dont un pour mineurs et un destiné aux familles. Les réfugiés y sont logés pendant une période de transition nécessaire à l'analyse de leur demande. L'engagement de la part des autorités et de la population locale est énorme. Les camps visités en Sicile sont bien gérés. Or, de nombreux réfugiés fuient dans la nature si leur demande d'asile est déboutée. Un représentant de l'UNHCR a fait part de sa crainte que dès le début de l'été, une vague importante de réfugiés arrivera en Sicile.

Mme Brasseur a aussi visité un camp en Turquie, près de la frontière syrienne, accueillant 24.000 personnes. La Turquie a accueilli 2 millions de réfugiés au total, dont 200.000 vivent dans des camps. Certains villages sont habités à 50% par des réfugiés. La Turquie a investi 5,5 milliards de dollars pour abriter les réfugiés, tandis que la communauté internationale a contribué à hauteur de 250 millions de dollars seulement. Le Président du Parlement européen présent en Turquie était d'avis que l'Europe devra nécessairement trouver une approche commune pour améliorer la situation des réfugiés.

Le membre du Parlement européen présent fait savoir que selon un modèle de partage des charges parmi les Etats membres, le Luxembourg devrait accueillir quelques 500 réfugiés, ce qui serait parfaitement possible vu l'expérience faite avec la vague de réfugiés kosovars venus en 2000 qui était plus importante. Or, l'opinion publique européenne ne semble guère accepter ces faits. Selon l'orateur, il est nécessaire d'établir une stratégie pour les prochaines vagues de migration basée sur le partage des charges. Outre la solidarité entre les Etats

membres, la solidarité entre l'Union européenne et les pays tiers devra être renforcée. En ce qui concerne l'enclave espagnole Melilla au Nord de l'Afrique, l'orateur est révolté du fait qu'aucun réfugié ne peut y introduire une demande de protection internationale, ce qui est une violation de la Convention de Venise. Il faudrait créer des endroits au Nord de l'Afrique où les réfugiés peuvent déjà introduire une demande de protection internationale avant de traverser la Méditerranée. Pour les étudiants ou les personnes qualifiées désirant améliorer leur formation, un visa à entrée multiple serait envisageable.

Le représentant du groupe politique « déi gréng » donne à considérer qu'il faudra fixer des buts clairs. Il constate que le problème des migrants (réfugiés et migrants économiques) en Méditerranée ne peut pas être ignoré par l'Union européenne. Il faut les sauver et le partage des charges dans les Etats membres devra être fait. Il suggère que le Conseil réagisse à une pétition lancée par Amnesty International pour sauver les réfugiés en Méditerranée de façon systématique, pour créer des « chemins sûrs » et pour arrêter de collaborer avec des pays où la corruption règne.

Un membre du groupe politique CSV propose d'envisager des mesures plus sévères pour endiguer le nombre de demandes d'asile par les ressortissants de pays sûrs, dont des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Il propose par ailleurs d'envisager une répartition des réfugiés dans les différentes communes du Grand-Duché, bien que l'attractivité de certaines communes rurales soit moins grande pour les réfugiés.

Le représentant du groupe politique ADR revendique que le droit international pour le sauvetage de naufragés soit appliqué. En outre, il fait observer que selon le Ministre de l'Intérieur de la Serbie, les conditions très favorables au Grand-Duché inciteraient les ressortissants des pays des Balkans à émigrer vers le Luxembourg. 40 % des Kosovars auraient l'intention de quitter leur pays pour des raisons économiques. Après un retour forcé, certains essaieraient de regagner le territoire de l'Union européenne sous une fausse identité.

M. le Ministre des Affaires étrangères répond aux différentes interventions. Il en ressort que « Dublin III » sera discuté en 2016 et qu'une première occasion pour évoquer cette réforme se présentera au cours de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. Le Gouvernement est en faveur de quotas pour les réfugiés dans les Etats membres et présentera une ébauche sous sa Présidence. En ce qui concerne le partage à l'intérieur du Grand-Duché, le Ministère de la Famille et l'OLAI sont déjà en train d'analyser les possibilités de logement des réfugiés. Il est important de mettre à disposition des logements dignes. Le « visa humanitaire » pourrait être attribué dans les pays d'origine sous certaines conditions. Ceci permettrait de cibler des catégories spécifiques de migrants, p. ex. des jeunes désireux de faire leurs études au sein de l'Union européenne. Or, souvent, ils ne retournent pas dans leur pays après avoir acquis leur diplôme.

En ce qui concerne les trafiquants, M. le Ministre donne à considérer qu'il n'est souvent pas facile de les détecter parmi les passagers des embarcations. Souvent, ils jettent leurs armes dans la mer pour se mêler parmi les migrants qui, par peur, ne les dénoncent pas.

En Allemagne, la discussion sur une modification de la procédure pour les ressortissants de pays sûrs, abolissant p. ex. l'obligation de leur procurer des logements, est déjà lancée. Cette question devra être résolue au niveau

européen. M. le Ministre estime que pour les familles résidant depuis quatre années ou plus dans le pays et ayant des enfants scolarisés à charge, une autre solution devra être trouvée, permettant aux enfants de finir leurs études. Il sera important de réduire la durée de la procédure. Le Luxembourg a déjà fait des efforts dans ce sens, en augmentant le personnel en charge de l'analyse des dossiers.

En guise de conclusion, M. le Ministre s'engage à traiter le problème des migrants de la Méditerranée comme sujet prioritaire au cours de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. La réinstitution de « Mare Nostrum » est dans la seule compétence de l'Italie. L'Union européenne pourra cependant renforcer la mission « Triton ».

Le représentant de la sensibilité politique « déi Lenk » propose d'organiser un débat d'orientation sur ce sujet avant le début de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. M. le Ministre se déclare d'accord avec cette proposition.

Luxembourg, le 2 juin 2015

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel